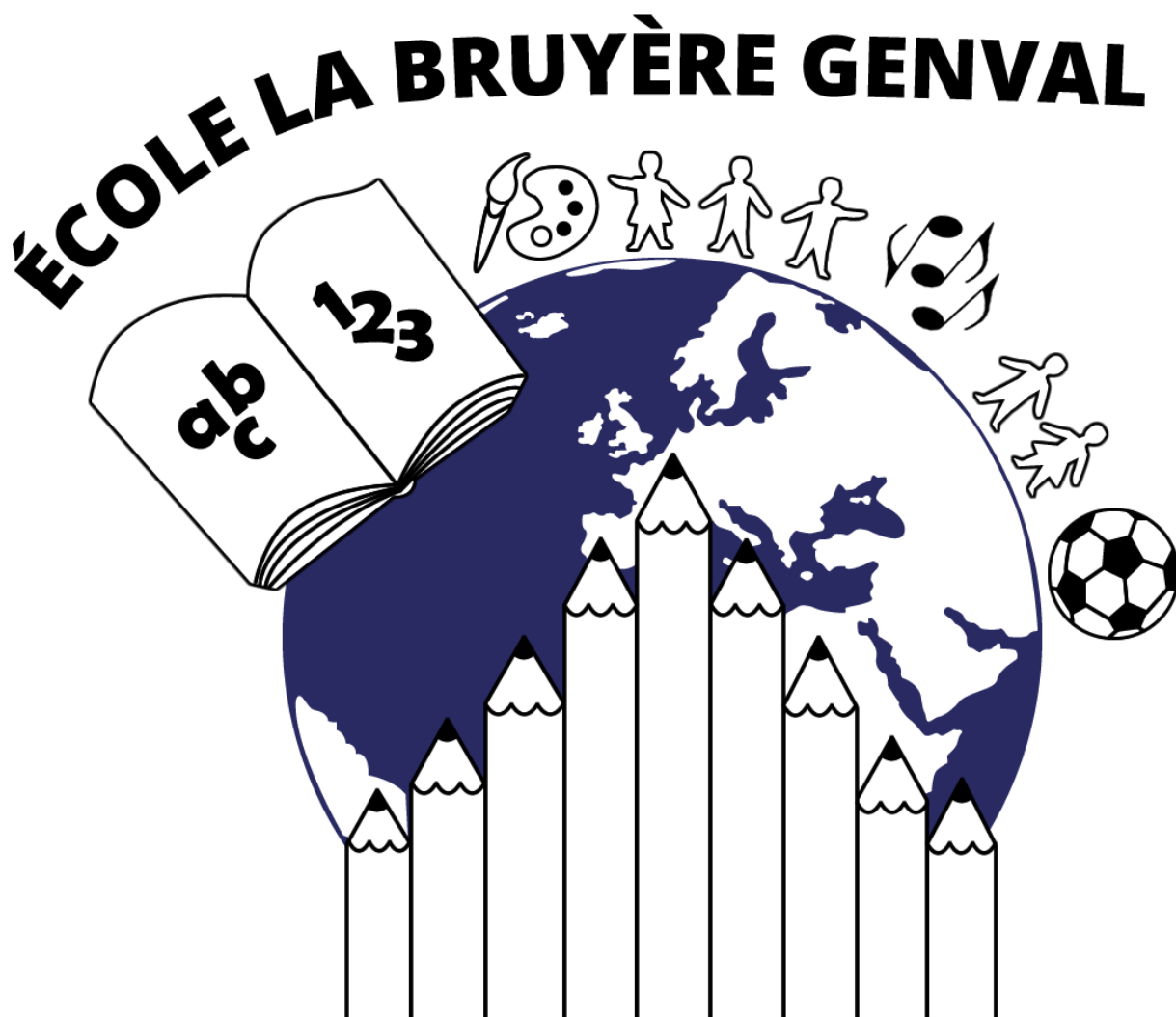


GUIDE DE POCHE 2018 – 2019

À l'attention des parents d'élèves



Rue des Volontaires 55 – 1332 Genval

Direction 02 653 97 09 – Secrétariat 02 652 47 63

<http://ecoles.rixensart.be/genval>

ANNUAIRE

Ecole La Bruyère – Genval

Direction	02 653 97 09
Secrétariat	02 652 47 63 (de 8h à 16h)
Garderie primaire	02 654 10 36 (aux heures de garderie)
Garderie maternelle	02 652 47 62 (aux heures de garderie)
Site internet	http://ecoles.rixensart.be/genval
Mail secrétariat	secretariat.genval@ecoles.rixensart.be
Mail direction	direction.genval@ecoles.rixensart.be

Association des Parents

Site internet <https://apecolecommunaledewixsite.com/apecolelabruyere>

Centre PMS – Wavre 3

Route Provinciale 213 010 40 01 50
1301 Bierges

Centre PSE

Avenue Bohy 51 010 22 38 95
1300 Wavre

LES CLASSES

Section maternelle

Accueil & M1	Laurence Delbrassinne / Catherine Janssens
M2	Sabine Ghysens / Catherine Janssens
M3	Ann Botquin / Catherine Janssens
Puéricultrices	Céline Vanbaelen Chantal Somal
Aide maternelle	Frédéric
Psychomotricité	Lisa
Néerlandais	Juf Katrin

Section primaire

P1A	Florence Waleffe
P1B	Rudy Zardo
P2A	Geneviève Bavin / Sophie Poot
P2B	Céline Devijver
P3A	Mireille Lambert
P3B	Isabelle Gérard
P4A	Claire Hermans
P4B	Pascale Billen
P5A	Joëlle Guyette
P5B	Sophie Collet
P6A	Philippe Heldenberg
P6B	Céline Vanbesselaere
Remédiation	Aurélie Biston
Education physique	Damien Fontenoy
Néerlandais	Nicole Fallier /Christelle Lambert

Options philosophiques :

Morale	Flore Lecolier
Citoyenneté	Juile Lanoo
Religion catholique	Bérengère Jacmotte
Religion protestante	Alain Lambot
Religion islamique	Faouzia Ennafia

GARDERIE - ACCUEIL TEMPS LIBRE – ATL

Section maternelle

Matin	Francine
Midi	Francine, Joëlle, Natacha & Nassra
Soir	Francine & Joëlle
Mercredi	Francine et Frédéric

Section primaire

Matin	Joëlle & Mathilde
Midi	Laeti & Laetitia, Lauranne, Estella, Clairette, Mathilde, Abdou & Nasra
Soir	Lauranne, Estella, Clairette, Mathilde, Abdou & Nassra
Mercredi	Laeti & Laetitia

L'ÉQUIPE D'ENTRETIEN

Timé, Laetitia, Abdou, Nassra, Laeti, Ben, Estella, Olga, Joëlle, Naja et Tony

CALENDRIER SCOLAIRE

Fête de la Communauté Française	le jeudi 27 septembre
Photo individuelle	le lundi 15 octobre
Congé d'automne	du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre
Marché de Noël	le vendredi 14 décembre 2018
Vacances d'hiver	du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier
Congé de détente	du lundi 4 au vendredi 8 mars
Congé de printemps	du lundi 15 au vendredi 26 avril
Fête du travail	le mercredi 1 ^{er} mai
Fête de l'école	le samedimai 2019
Congé de l'Ascension	le jeudi 30 mai
Lundi de Pentecôte	le lundi 10 juin
Dernier jour d'école	le vendredi 28 juin

AGENDA

Retrouvez tout l'agenda sur le site de l'école que vous pouvez directement synchroniser avec votre agenda électronique <http://ecoles.rixensart.be/genval/>

JOURNEES PEDAGOGIQUES

Le jeudi 25/10/2018 – le jeudi 20/12/2018 – le jeudi 21 février 2019

Durant ces trois journées, les enfants sont en congés. Une garderie est organisée selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile. L'inscription sera obligatoire.

FRAIS DE SCOLARITE 2018-2019 (à titre indicatif)

Frais que l'école peut réclamer, dits « frais obligatoires »

- Forfait piscine primaire **25.50€/an**
- Carte piscine maternelle **15.00€**

Activités culturelles pour toute l'école

- Théâtre au Centre Culturel 2x/an **5,00€ la séance**
- Benoît Marenne – Animation à l'école **4,50€**
- Excursions sorties et visites **60.00€ max/an**

Pour les classes de :

- P6 Manuel Mega **4.00€**
- P3 Classes Mammouths **120.00€**
- P5 P6 Classes linguistique (montant communiqué ultérieurement)

Frais facultatifs ou frais liés aux services

- Garderie du soir payante à partir de 16h30 sauf le mercredi 12h30
- Carte garderie à **10€** ou forfait
- Retard après 18h00 : **5.00€ par ¼ d'heure**

ABONNEMENT A				ABONNEMENT B			
garderie du soir à partir de 16h30 lundi-mardi-jeudi-vendredi				garderie du mercredi à partir de 12h30 uniquement			
	1er enfant	2e enfant	à partir du 3e enfant		1er enfant	2e enfant	à partir du 3e enfant
1er trimestre	€ 36,00	€ 28,80	€ 21,60	1er trimestre	€ 33,00	€ 26,40	€ 19,80
2e trimestre	€ 26,40	€ 21,12	€ 15,84	2e trimestre	€ 24,20	€ 19,36	€ 14,52
3e trimestre	€ 26,40	€ 21,12	€ 15,84	3e trimestre	€ 24,20	€ 19,36	€ 14,52
Total	€ 88,80	€ 71,04	€ 53,28	Total	€ 81,40	€ 65,12	€ 48,84

- Repas chauds et potages

Repas chauds maternelles :	3.23€	Potages maternelles :	0.40€
Repas chauds primaires :	3.55€	Potages primaires :	0.50€

ORGANISATION DES ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE

Horaires des cours :

- en maternelle de 8h45 à 12h et de 13h25 à 15h05 - le mercredi de 8h45 à 12h00
- en primaire de 8h25 à 12h et de 13h10 à 15h05 - le mercredi de 8h25 à 12h00

Il y a 3 entrées dans l'école.

- 1- La petite entrée de côté, à droite de l'entrée principale (garderie primaire) accessible uniquement de 7h à 8h10 et 15h15 à 18h00.
- 2- L'entrée principale accessible de 8h10 à 8h25 et à 15h05 à 15h15 pour la sortie des élèves de primaire.
- 3- L'entrée maternelle, par la cour, à gauche de l'entrée principale, accessible de 7h à 8h45 et de 15h15 à 18h00.

En dehors de ces heures, les portes sont fermées, il faut sonner à l'entrée principale.

Section maternelle :

- Le matin : les parents accompagnent leurs enfants dans le local de garderie à partir de 7h et en classe à partir de 8h25. L'entrée se fait uniquement par la cour maternelle.
- À 15h05 : les parents attendent leurs enfants à la grille de la cour maternelle.
- À partir du 15h15 : les enfants seront à la garderie. Lorsque vous venez chercher votre enfant après 16h30, vous devez signer le registre auprès de l'accueillante.
- Lorsqu'un enfant doit quitter l'école accompagné d'une autre personne, il est indispensable de nous prévenir par écrit, soit par un mot dans la farde d'avis, soit par mail.

Section primaire :

- De 7h à 8h10 : l'entrée se fait par la petite porte de côté, vers la garderie (réfectoire primaire)
- De 8h10 à 8h25 : l'entrée se fait par la porte principale et l'accueil se fait en classe. Après 8h25, les portes sont fermées.
- À 15h05 : les parents reprennent leurs enfants à la porte principale.
- À partir de 15h15 : les enfants sont à la garderie. Lorsque vous venez chercher votre enfant après 16h30, vous devez signer le registre auprès de l'accueillante.
- L'accès aux locaux scolaires, après les heures de classe n'est pas autorisé aux élèves et aux parents.
- L'étude se termine à 16h15. Les parents attendent en bas, à la garderie. Si votre enfant doit quitter plus tôt l'étude, veuillez en avvertir l'enseignant(e).

Laissez le rond-point libre de tout véhicule. Utilisez les places de parking dans l'allée de l'école ainsi que dans la rue des Volontaires. Respectez la vitesse de 5km/h dans le parking et 30 km/h dans la rue des Volontaires.

ORGANISATION DES GARDERIES

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h.

L'inscription à la garderie est obligatoire.

- 1 Accueil et garderie du matin - gratuité :**
 - en maternelle de 7h à 8h25 - les élèves entrent en classe à partir de 8h25.
Les cours commencent à 8h45
 - en primaire de 7h à 8h10 - les élèves entrent en classe à partir de 8h10.
Les cours commencent à 8h25
- 2 Garderie du midi - gratuité**
- 3 Étude surveillée - inscription obligatoire - gratuité**
 - De 15h20 à 16h15 le lundi, le mardi et le jeudi
- 4 Garderie du soir – inscription obligatoire – gratuité de 15h05 à 16h30**
 - payante à partir de 16h30 > 18h00 (3 périodes de 30 minutes)
- 5 Garderie du mercredi – inscription obligatoire – gratuité de 12h00 à 12h30**
 - payante à partir de 12h30 > 18h00 (11 périodes de 30 minutes)
- 6** Tout retard après 18h00 sera facturé 5.00€ par ¼ d'heure entamé.
- 7 Si votre enfant rentre seul à la maison, il faut remplir l'autorisation de sortie p.7 du journal de classe pour les primaires de la 2^{ème} à la 6^{ème}**

- a- Pour que votre enfant puisse avoir le droit d'accès à la garderie payante, il est impératif de remplir la fiche d'inscription signée et de choisir, soit la redevance communale qui est un forfait trimestriel, si votre enfant fréquente régulièrement la garderie ou la carte garderie de 33 périodes de 30 minutes, si votre enfant fréquente occasionnellement la garderie.
- b- Votre choix s'engage par trimestre. En cas de modification durant l'année scolaire, veuillez prévenir le secrétariat au 02 652 47 63 – secretariat.genval@ecoles.rixensart.be
- c- Si une autre personne vient chercher votre enfant, il est indispensable de prévenir l'école par un avis daté et signé p.6 dans le journal de classe (pour les élèves de P2 à P6) ou par mail pour les autres. Pas par téléphone.
- d- La signature du registre de présence est obligatoire par la personne qui vient chercher l'enfant à partir de 16h30 et 12h30 le mercredi
- e- Le non-paiement de la redevance entraîne l'exclusion temporaire de la garderie en dehors des périodes de gratuité.
- f- La souscription de forfaits ou l'acquisition de cartes de garderies permet aux parents concernés d'obtenir les attestations fiscales relatives aux frais de garde.
- g- Nous autorisons les enfants qui arrivent avant 7h45 à prendre leur petit déjeuner à l'école dans le local de garderie.
- h- Si votre enfant reste à la garderie du soir, il est indispensable qu'il ait une collation saine.

ORGANISATION DES ETUDES

L'étude est gratuite. L'inscription est obligatoire.

Une étude est organisée pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire.

Le lundi, mardi et jeudi de 15h20 à 16h15

Toute modification doit être signalée.

REPAS CHAUDS / POTAGES

Distribution des repas du lundi 10 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 juin 2019

Jamais le mercredi ni les jours de garderie pour congé pédagogique

Pour inscrire votre enfant au repas chauds et/ou potages, 2 possibilités s'offrent à vous :

1. **Commande régulière pour l'année scolaire***. Vous ne devez remplir qu'une seule fois le bon de commande en début d'année. Les repas et/ou potages seront automatiquement encodés et recommandés chaque mois. Si vous n'avez pas fait d'inscription au mois de septembre, il vous est possible de faire la demande les autres mois. Vous pouvez modifier ou annuler votre commande anticipativement chaque mois, uniquement par mail : secretariat.genval@ecoles.rixensart.be ou en passant au secrétariat entre 8h00 et 16h00.

*Par exemple, vous pouvez inscrire votre enfant tous les jours ou uniquement le lundi toute l'année, ou le lundi, jeudi, vendredi toute l'année. Vous pouvez choisir les jours, mais de façon régulière et identique chaque semaine.

2. **Il n'y a pas de commande « à la carte »** sauf dérogation par écrit au secrétariat pour les enfants allergiques ou autres motifs spéciaux. Veuillez remplir le 1^{er} bon de commande en précisant la raison. Dans ce cas, il est impératif de passer commande anticipativement chaque mois, par mail : secretariat.genval@ecoles.rixensart.be ou en passant au secrétariat entre 8h00 et 16h00.

Les repas et potages sont fournis par le traiteur TCO Service

Les menus des repas sont visibles sur notre site : <http://ecoles.rixensart/genval/>

Si vous avez des questions concernant les commandes, nous vous demandons de ne pas solliciter les enseignants et les accueillants, mais de passer exclusivement par le secrétariat 02/652 47 63. Merci.

COURS DE GYMNASTIQUE PRIMAIRE

Tee-shirt de l'école obligatoire.

Prix : **8.00€**

Tenue : sandales blanches, short bleu, Renseignements et achat auprès du professeur d'éducation physique, Monsieur Damien.

EN CAS D'ABSENCE

de l'élève, que faut-il faire ?

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté Française précise la procédure à suivre en cas d'absence de votre enfant.

1. Toute absence (y compris d'un demi-jour) doit être couverte par un document écrit de la personne responsable de l'enfant absent.
2. Ce document doit être remis à la direction au plus tard :
 - a) Le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours.
 - b) Le quatrième jour dans les autres cas. Ce délai dépassé, l'absence est considérée comme injustifiée.
3. Trois motifs légaux sont reconnus :
 - a) Maladie de l'enfant, un certificat médical doit être produit si l'absence dépasse les trois jours.
 - b) Décès dans la famille.
 - c) Convocation par une autorité publique.
4. Les motifs justifiant l'absence pour circonstances exceptionnelles sont laissés à l'appréciation des autorités scolaires.
5. Toute absence non couverte par un motif réputé valable est considérée comme injustifiée et dénoncée à l'inspection cantonale.

Justificatif disponible au secrétariat ou sur le site de l'école

QUESTIONS ?

Tous les documents sont disponibles dans l'étagère à l'entrée du secrétariat et également sur le site de l'école dans la rubrique « documents ».

Comment inscrire mon enfant à l'étude ?

- Il suffit de remplir la page 8 du journal de classe

Comment inscrire mon enfant à la garderie ?

- En remplissant une fiche d'inscription à la garderie et ce à n'importe quel moment de l'année

Comment inscrire mon enfant au repas chauds ?

- En remplissant le bon de commande que vous recevez en début d'année scolaire ou pendant l'année scolaire au secrétariat

Carte de sortie ?

- Remplir et signer la page 7 du journal de classe

Autorisations exceptionnelles de sortie après l'école, votre enfant rentre avec une autre personne ?

- Remplir et signer la page 6 du journal de classe

Droit à l'image ?

- Il suffit de remplir la page 1 du journal de classe

Pour tout ce qui concerne les notes de frais, les paiements, les piscines, les repas chauds, la garderie ... , vous pouvez vous adresser au secrétariat :

- par mail secretariat.genval@ecoles.rixensart.be ou par téléphone 02 652 47 63 (de 8h à 16h) du lundi au vendredi.